Laplante Brodeur Lussier INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.

RAPPORT FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 2024

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
RAPPORT FINANCIER
AU 31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	**1 - 3**
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	**4**
Évolution de l'actif net	**5**
Bilan	**6 - 7**
Flux de trésorerie	**8**
Notes complémentaires	**9 - 13**
Renseignements complémentaires	**14**

Laplante
Brodeur
Lussier INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses actvités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC. tire des produits des cartes de membres, revenus d'admission et activités et de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des cartes de membres, revenus d'admission et activités et des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, de l'actif à court terme au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, et des actifs nets aux 1er janvier 2024 et 31 décembre 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laplante, Brodeur, Lussier Inc

OP, CPA auditeur

Par Olivier Ponton, CPA auditeur

Cowansville, le 20 mai 2025

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

	2024	2023
	$	$
PRODUITS (Annexe 1)	**590 324**	548 103
CHARGES		
Salaires et charges sociales	**355 139**	391 084
Activités et évènements	**33 858**	12 013
Sous-traitants	**19 209**	970
Honoraires professionnels	**17 183**	12 574
Entretien et réparations	**14 278**	11 948
Loyer, énergie et télécommunications	**12 926**	12 164
Fournitures et frais de bureau	**10 836**	6 455
Fournitures de guérites et d'accueil	**8 834**	6 423
Frais de matériel roulant	**7 970**	6 722
Frais de représentation	**3 380**	1 468
Assurances	**2 927**	1 264
Formation	**2 673**	5 733
Uniformes	**2 632**	282
Publicité	**1 910**	1 082
Fournitures de sécurité	**1 224**	1 555
Taxes, licences et permis	**395**	643
Créances douteuses	**129**	-
Fournitures de camps de jour	**-**	6 317
Intérêts et frais bancaires	**11 770**	9 899
	507 273	488 596
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT ET AUTRE DÉPENSE	**83 051**	59 507
AMORTISSEMENT ET AUTRE DÉPENSE		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	**-**	19 571
Amortissement (Annexe 2)	**23 021**	18 689
	23 021	38 260
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**60 030**	21 247

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

	Investi en immobilisations	Non affecté	**2024**	2023
	$	$	**$**	$
SOLDE AU DÉBUT	453 097	226 584	**679 681**	658 434
Excédent des produits sur les charges	(23 021)	83 051	**60 030**	21 247
Investissement en immobilisations	37 721	(37 721)	-	-
SOLDE À LA FIN	467 797	271 914	**739 711**	679 681

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

	2024 $	2023 $
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	**220 992**	273 467
Débiteurs	**15 769**	39 229
Subventions à recevoir	**46 552**	160 285
Sommes à recevoir de l'État	**-**	9 352
Frais payés d'avance	**5 268**	1 627
	288 581	483 960
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	**1 210 311**	1 004 546
ACTIFS INCORPORELS (note 4)	**3 996**	5 708
	1 502 888	1 494 214

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

	2024	2023
	$	$
PASSIF		
COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 5)	**21**	21
Créditeurs et frais courus	**10 931**	217 354
Sommes à remettre à l'État	**2 715**	-
Apports reportés (note 6)	**3 000**	-
Versements de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	**-**	40 000
	16 667	257 375
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	**746 510**	557 158
	763 177	814 533
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	**467 797**	453 097
Non affecté	**271 914**	226 584
	739 711	679 681
	1 502 888	1 494 214

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur

Administrateur

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

(Audité)

	2024	2023
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**60 030**	21 247
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**52 932**	34 503
Perte sur dispositions d'immobilistions corporelles	**-**	19 571
Amortissement des actifs incorporels	**1 712**	2 447
Amortissement des apports reportés	**(31 623)**	(18 261)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	**(10 000)**	-
	73 051	59 507
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	**(57 805)**	(145 359)
	15 246	(85 852)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(258 696)**	(312 065)
Apports reçus afférents aux immobilisations corporelles	**220 975**	214 769
Portion à payer des acquisitions d'immobilisations corporelles	**-**	171 162
	(37 721)	73 866
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	**(30 000)**	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(52 475)**	(11 986)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**273 467**	285 453
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	**220 992**	273 467

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Audité)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

LE PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC. est un organisme sans but lucratif régi en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objectifs sont la gestion d'un parc naturel dans le massif des Monts Sutton ainsi que la promotion de la protection et de la conservation de l'environnement.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentées qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Aménagement de terrain	Dégressif	4 %
Bâtiment	Dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024

(Audité)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés d'un site internet, sont présentés à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon la méthode et le taux suivants :

	Méthode	Taux
Site internet	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent des heures à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les cartes de membre, les revenus d'admission, l'hébergement et les autres revenus sont comptabilisés à titre de produits sur une base d'encaissement.

Les revenus de services d'aménagement sont comptabilisés à l'achèvement des travaux, lorsqu'il y a preuve convaincante d'accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les estimations les plus subjectives concernent la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024 $			2023 $
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable**	Valeur comptable
Aménagement de terrain	**1 008 349**	**229 549**	**778 800**	746 714
Bâtiment	**397 619**	**11 929**	**385 690**	209 235
Mobilier et équipement	**91 643**	**48 188**	**43 455**	46 888
Équipement informatique	**13 856**	**11 490**	**2 366**	1 709
	1 511 467	**301 156**	**1 210 311**	1 004 546

4 - ACTIFS INCORPORELS

	2024 $			2023 $
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable**	Valeur comptable
Site internet	**25 298**	**21 302**	**3 996**	5 708

5 - EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'une marge de crédit autorisé de 10 000 $, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel plus 5,50 % (10,95 % au 31 décembre 2024).

6 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont constitués de subventions destinées à couvrir les charges d'activités et d'évènements de l'exercice subséquent.

	2024 $	2023 $
Ministre du travail et des Aînés - Projet Nouveaux Horizons	**3 000**	-

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

7 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024	2023
	$	$
SOLDE AU DÉBUT	**557 158**	360 651
Apports reçus au cours de l'exercice	**220 975**	214 768
Amortissement de l'exercice	**(31 623)**	(18 261)
SOLDE À LA FIN	**746 510**	557 158

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constitués d'apports ayant servi à l'acquisition d'abri et aménagement de terrain.

8 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé auprès d'un bail de location de local pour un montant de 2 700 $, échéant en juin 2025.

Le versement futur exigible sur l'engagement au cours du prochain exercice représenteront la somme suivante :

2025
$
2 700

9 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2024	2023
	$	$
Débiteurs	**23 460**	(16 261)
Subventions à recevoir	**113 733**	(142 854)
Sommes à recevoir de l'État	**9 352**	(9 352)
Frais payés d'avance	**(3 641)**	(1 627)
Créditeurs et frais courus	**(206 424)**	26 876
Sommes à remettre à l'État	**2 715**	(2 141)
Apports reportés	**3 000**	-
	(57 805)	(145 359)

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Audité)

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque de l'organisme au 31 décembre 2024 :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de son emprunt bancaire, de ses créditeurs et frais courus, de ses apports reportés et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'organisme est exposé au risque de crédit par ses débiteurs, car il consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La société est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt par son emprunt bancaire qui porte intérêt à taux variable et assujetti l'organisme à un risque de flux de trésorerie.

11 - OPÉRATION NON MONÉTAIRE

Au cours de l'exercice, l'entente a été renouvelée avec Ski Sutton. Ce dernier accorde le droit de passage sur des sentiers passant sur ses terrains. En échange, l'organisme a mis à la disposition de Ski Sutton des billets d'accès quotidiens pour la période du 8 juin 2024 au 31 octobre 2024. Le contrat est renouvelable à compter du 8 juin 2025. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de cet échange de services, celui-ci n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

12 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme est en discussion auprès de la ville de Sutton, selon les taxes foncières, concernant une réclamation d'un montant estimé à 4 500 $. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement et le montant que la société pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisé dans les états financiers.

13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent, présentés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée dans l'exercice courant.

PARC D'ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

(Audité)

	2024	2023
	$	$
Annexe 1 - PRODUITS		
Cartes de membre, revenus d'admission et activités	**457 337**	415 925
Revenus d'ententes de services		
Société canadienne pour la conservation de la nature	**39 709**	38 495
Fiducie foncière du Mont Pinacle	**13 202**	-
Corporation de développement économique de Sutton	**3 150**	-
Subventions de fonctionnement		
Ville de Sutton	**25 600**	28 000
Emploi Étudiant	**1 598**	-
Fédération des chambres de commerce du Québec	**-**	594
Fond de relance des services communautaires	**-**	23 010
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme	**10 000**	-
Subventions pour projet « Nouveaux Horizons pour les Aînés »		
Ministre du travail et des Aînés	**9 000**	-
Subventions - Emploi Été - Canada	**5 829**	10 669
Subventions pour projet « Jeunes Natures »		
Loisir et Sport Montérégie	**5 250**	-
Subventions pour programme des emplois verts		
Association Canadienne des Parcs et Loisirs	**-**	5 062
Caisse d'économie solidaire Desjardins	**-**	500
Subvention - Défi Ensemble on Bouge	**1 300**	5 000
Subventions autres	**-**	1 017
Dons	**13 726**	8 793
Intérêts	**4 532**	10 194
Autres revenus	**91**	844
	590 324	548 103
Annexe 2 - AMORTISSEMENT		
Amortissement du bâtiment et de l'aménagement de terrain	**42 423**	28 532
Amortissement du mobilier et de l'équipement	**9 838**	5 443
Amortissement du site internet	**1 712**	2 447
Amortissement de l'équipement informatique	**671**	528
Amortissement des apports reportés (note 7)	**(31 623)**	(18 261)
	23 021	18 689